



**Séance du
30 septembre 2025**

Date de la
convocation :

23 septembre 2025

Date d'affichage :

24 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 39

Votants : 42

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20250930-1

Objet : Installation d'un nouveau conseiller communautaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Frédérique Chérubin-Quennesson, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Nathalie Vasseur

Monsieur Philippe Vermeersch, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques

Monsieur Jean-Jacques Louvel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Eddie Facque

Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois

Madame Guislaine Sire, Monsieur Daniel Cavé, Monsieur Samuel Ruelloux, Madame Isabelle Vandenberghe, Monsieur Cédric Mompach, Madame Régine Douillet, Monsieur Christian Coulombel, Monsieur Daniel Roche absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L. 273-5 et L. 273-12 ;

Considérant que Monsieur Jérôme Lapostolle est démissionnaire de son mandat de conseiller municipal au sein du Conseil Municipal de la Commune de Friaucourt, et donc de son mandat de conseiller communautaire ;

Considérant que conformément à l'article L273-12 du code électoral, dans les communes de moins de 1.000 habitants, le conseiller communautaire défaillant est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas déjà lui-même les fonctions de conseiller communautaire, pris dans l'ordre du tableau à la date de la vacance. ;

Considérant compte tenu des informations transmises par la commune, Madame Vand'huynslager Hélène aura la qualité de conseillère communautaire suppléante de la Commune de Friaucourt en lieu et place de Monsieur Jérôme Lapostolle ;

⦿ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, prend acte de l'installation du conseiller communautaire à savoir :

- Madame Vand'huynslager Hélène conseillère communautaire suppléante de la Commune de Friaucourt en lieu et place de Monsieur Jérôme Lapostolle.

La liste des conseillers communautaires de la commune de Friaucourt est la suivante : Monsieur Jean-Michel Delrue, conseiller communautaire titulaire, et Madame Vand'huynslager Hélène, conseillère communautaire suppléante.

⊙ En application des dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriale, et conformément au règlement du Conseil Communautaire, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider le principe d'évolution de la composition des commissions communautaires suite au choix éventuellement formulé par la conseillère communautaire suppléante nouvellement installée, et dès lors qu'une place est vacante dans la commission souhaitée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie Facque



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*